



# **BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**

## **Cabinet d'Avocats**

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

# **V E N T E**

# **SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Le Lot n°269 d'une superficie de 01ha 34a 17ca (dit du lotissement « de la presque île » dans l'ancien titre de propriété), Section Ouaménié Pâturage, provenant du lot 183 partie de la section Ouaménié Pâturage, provenant lui-même du lot 165 de la même section Commune BOULOUPARIS, n°IC 3925-910829 et les constructions y édifiées.

*L'adjudication aura lieu le **Lundi 29 AVRIL 2019** à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,*

**Mise à prix : 19.000.000 F CFP**

**Avec baisse de mise à prix à 17.000.000 F CFP en cas de carence d'enchères**

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Olivier LESSON, huissier de Justice associé près la Cour d'Appel de Nouméa (98800) y demeurant soussigné du 03 janvier 2019 transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 15 janvier 2019, Volume 7364 n°5,

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, 1bis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de la **SARL L'OSSAU**,

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble BOTTICELLI Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou elle dûment appelée de **Madame Michelle, Marie-Claire, Suzanne DESTOURS**, retraitée, née le 06 juillet 1952 à Mazamet (France), de nationalité française, demeurant Lot 269 Ouaménié Pâturage BOURAKE – 98812 BOULOUPARIS, **Partie saisie**,

Il sera procédé le **LUNDI 29 avril 2019 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, des biens immobiliers dont la désignation suit :

### **DESIGNATION DU BIEN SAISI**

Le Lot n°269 d'une superficie de 01ha 34a 17ca (dit du lotissement « de la presque île » dans l'ancien titre de propriété), Section Ouaménié Pâturage, provenant du lot 183 partie de la section Ouaménié Pâturage, provenant lui-même du lot 165 de la même section Commune BOULOUPARIS, n°IC 3925-910829 et les constructions y édifiées consistant en une villa d'une surface de 97m<sup>2</sup> et d'un dock de 36 m<sup>2</sup> ;

**Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :**

N°PARCELLE	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N° LOT COPRO	SUPERF.
202 00000 018 3925-910829	OUAMENIE PATURAGE	ACP / 4172 / 20-11-2012 / 19-11/2012	269	1ha 34a 17ca

N°PARCELLE	N°BATI N°SLN	VOIE/RESIDENCE	ANNEE CONSTRUCTION	SURFACE
202 00000 018	1 A 01 001	VILLA ACP / 4172 / 20-11-2012 / 19- 11-2012		97 m <sup>2</sup>
202 00000 018	2 B 01 001	DOCK ACP / 4172 / 20-11-2012 / 19- 11-2012		36 m <sup>2</sup>

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

### **MISE A PRIX**

**DIX NEUF MILLIONS DE FRANCS CFP (19.000.000 F CFP)  
AVEC BAISSSE DE MISE A PRIX A 17.000.000 F CFP  
EN CAS DE CARENCE D'ENCHERES**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

### **CAHIER DES CHARGES**

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, et déposé le 04 février 2019 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

### **FRAIS**

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Le jour de l'audience, l'adjudicataire devra justifier de son identité et préciser s'il entend bénéficier de la taxation minorée en tant que primo accédant.

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :  
CABINET BOISSERY – DI LUCCIO – VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble BOTTICELLI, Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.